

DOMAINE : Conseillers scolaires
TITRE : Gouvernance

En vigueur le : 6 février 2017
Révisée le : 27 février 2020

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

La loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires précise les éléments d'une gouvernance efficace d'un conseil scolaire. Le Conseil a développé un modèle de gouvernance qui respecte les éléments de la loi tout en tenant en compte les réalités propres à son fonctionnement.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La gouvernance : une définition

« Il s'agit du cadre et du processus régissant la répartition des pouvoirs décisionnels. Une bonne gouvernance permet d'exercer ces pouvoirs grâce à un leadership éthique... la gouvernance est l'exercice de l'autorité, de l'orientation et du contrôle au service de l'objectif moral supérieur de l'éducation publique. Une structure de gouvernance définit les rôles, les relations et les paramètres de comportement du conseil et de son personnel. » (Une gouvernance efficace p.5)

Principes

Le rapport du Comité pour l'examen de la gouvernance des conseils scolaires établi les principes suivants en ce qui a trait à la gouvernance efficace des conseils scolaires. Il est entendu que les conseillers scolaires :

- ont une mission clairement établie avec des attentes élevées à l'égard du rendement des élèves.
- allouent leurs ressources pour contribuer à la réalisation des objectifs définis par leurs soins.
- tiennent leur système pour responsable du rendement des élèves par l'entremise de la directrice ou du directeur de l'éducation, contrôlant régulièrement les preuves du rendement des élèves.
- collaborent avec leurs électeurs à l'élaboration de politiques qui ont une incidence sur eux et communiquent leurs progrès en matière d'amélioration du rendement des élèves.
- surveillent leur propre performance et prennent des mesures visant l'amélioration constante de leurs processus de gouvernance. (La gouvernance des conseils scolaires : l'accent sur le rendement, p. 13)

Énoncé

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) s'engage à maintenir un modèle de gouvernance efficace qui repose sur une bonne compréhension des rôles et responsabilités de chacun dans l'intérêt des élèves, du personnel et de nos communautés. La gouvernance du CSPNE est axée sur les politiques adoptés par le Conseil.